

(1)

(N° 119.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1891-1892.

### Projet de Loi ouvrant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et des régularisations au Budget de l'exercice 1891.

(Voir les n<sup>os</sup> 171 et 191, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants.)

## LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

### BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

#### I. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

##### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, pour être rattachés au Budget de l'exercice 1891, des crédits supplémentaires montant à la somme de trois cent quatre-vingt mille six cent soixante-seize francs quatre-vingt-quatre centimes (fr. 380,676-84), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1887 et antérieurs) et à des exercices clos (1888, 1889 et 1890), ainsi que pour faire face à des dépenses de l'exercice 1891.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du Trésor, sont répartis par Ministère et par service conformément au tableau A annexé à la présente loi, de la manière suivante :

Ministère de la Justice . . . . .	fr.	14,500	»
— des Affaires étrangères . . . . .		11,176	03
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .		61,425	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .		115,132	53
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .		134,836	95
— des Finances . . . . .		43,606	33
ENSEMBLE. . . . .	fr.	380,676	84

## II. — TRANSFERTS.

## ART. 2.

Sont autorisés au Budget de l'exercice 1891, à concurrence d'une somme de un million quatre cent soixante-deux mille septante-quatre francs quatre-vingt-onze centimes (fr. 1,462,074-91), les transferts détaillés au tableau B annexé à la présente loi et répartis par Ministère et par service ainsi qu'il suit :

Dette publique . . . . .	fr.	2,562 »
Ministère de la Justice . . . . .		191,166 41
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .		16,786 50
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .		937,000 »
— de la Guerre . . . . .		311,560 »
— des Finances . . . . .		3,000 »
ENSEMBLE. . . . .	fr.	<u>1,462,074 91</u>

## ART. 3.

Le Budget du corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1891, est diminué d'une somme de cent cinquante mille francs (150,000 fr.) qui est portée en augmentation à l'article 24 du Budget du Ministère de la Guerre pour le même exercice.

## III. — RÉGULARISATIONS.

## ART. 4.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique est autorisé à imputer à charge du Budget de son Département pour l'exercice 1891 :

1° Sur l'article 3, une somme de trois cent cinquante-huit francs soixante-quinze centimes (fr. 358-75) se rapportant à l'exercice 1890, pour travaux relatifs au Bulletin du Ministère ;

2° Sur l'article 18, une somme de trois mille neuf cent soixante-dix francs soixante-quinze centimes (fr. 3,970-75) représentant la moitié des frais à résulter de la fourniture du complément du mobilier de la salle des séances du conseil provincial de Liège ;

3° Sur l'article 73, une somme de quinze cents francs (1,500 fr.) au profit de M. l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège, à titre d'indemnité de logement, de chauffage et d'éclairage, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1891 ;

4° Sur l'article 89, une somme de mille francs (1,000 fr.) due à un professeur de l'Université de Liège, du chef d'un cours de droit public commencé en 1890 à l'École normale des humanités et continué à l'Université de Liège ;

5° Sur l'article 98, une somme de cinquante-sept francs vingt centimes (fr. 57-20) due à un professeur d'athénée pour frais de route et de séjour, en qualité de délégué au concours général de 1890.

( 3 )

ART. 5.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à imputer sur l'article 31 du Budget de son Département pour l'exercice 1891 :

1° Une somme de six cent vingt-deux francs soixante et onze centimes (fr. 622-71) pour honoraires d'avocats se rapportant à l'exercice 1890 ;

2° Une somme de neuf mille un francs cinquante-cinq centimes (fr. 9,001-55) représentant des frais de procédure, ainsi que des honoraires d'avocats et d'avoués, pour des instances en expropriation de terrains de la route militaire de Namur pendant les exercices 1888 à 1891.

ART. 6.

Le Ministre des Finances est autorisé à imputer sur l'article 7 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1891, une somme de quinze cent trois francs soixante-douze centimes (fr. 1,503-72), se rapportant à l'exercice 1890.

ART. 7.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 20 mai 1892.

*Les Secrétaires,*  
ANSPACH-PUISSANT.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
T. DE LANTSHEERE.

TABLEAU A

Tableau des crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1891, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1887 et antérieurs) et à des exercices clos (1888, 1889 et 1890), ainsi que pour couvrir les dépenses de l'exercice 1891.

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses.		TOTAL
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1890 et antérieurs.	de l'exercice 1891.	des ARTICLES.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
				<b>Ministère de la Justice.</b>			
IV	»	»	18 <sup>bis</sup>	Frais de Justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc. . . . .	7,000 »	»	7,000 »
IX	»	»	40 <sup>bis</sup>	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à charge de l'État . . . . .	1,500 »	»	1,500 »
»	XIII.	»	58	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos . . . . .	6,000 »	»	6,000 »
TOTAL pour le Ministère de la Justice . . .					14,500 »	»	14,500 »
				<b>Ministère des Affaires étrangères.</b>			
IV	»	»	28 <sup>bis</sup>	Frais de voyage relatifs aux exercices antérieurs et qui n'ont pu être liquidés faute de ressources suffisantes. . . . .	8,200 »	»	8,200 »
VII	»	37	»	Émigration. — Service médical et surveillance	»	2,976 03	2,976 03
TOTAL pour le Ministère des Affaires étrangères					8,200 »	2,976 03	11,176 03
				<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>			
IV	»	18	»	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales, etc. . . . .	9,000 »	12,000 »	21,000 »
V	»	24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice, etc. . . . .	»	7,000 »	7,000 »
X	»	42	»	Observatoire royal; frais de matériel, etc. . .	»	15,000 »	15,000 »
»	»	48	»	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel, etc. . . . .	»	5,725 »	5,725 »
XI	»	53	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien, frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux . . .	»	1,200 »	1,200 »
XIII	»	93	»	Athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850); personnel, etc. . . . .	»	11,500 »	11,500 »
TOTAL pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .					9,000 »	52,425 »	61,425 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses.		TOTAL
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1890 et antérieurs.	de l'exercice 1891.	des ARTICLES.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
				<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>			
I	»	4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraor- dinaires . . . . .	»	4,116 95	4,116 95
»	»	5	»	Honoraires des avocats du Département . .	»	884 50	884 50
III	»	9	»	Indemnités pour bestiaux abattus et subsides aux fonds provinciaux d'agriculture . . .	»	32,000 »	32,000 »
»	»	10	»	Service vétérinaire; inspection, traitements, indemnités, frais de route et de tournée, frais de bureau et de matériel; médecins vétérinaires agréés, indemnités. Secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouver- nement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin. — Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires . . . . .	»	15,000 »	15,000 »
»	»	11	»	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces et encouragements .	»	15,000 »	15,000 »
»	»	17	»	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jury . . . . .	»	2,400 »	2,400 »
»	»	25	»	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau.	»	3,700 »	3,700 »
V	»	35	»	Conseil supérieur du commerce et de l'indus- trie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers. . . . .	»	5,400 »	5,400 »
IX	»	60	»	Frais relatifs aux irrigations de la Campine .	»	78 »	78 »
»	»	68	»	Études de projets; achats d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, im- pressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adju- dication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles . . . . .	»	15,400 »	15,400 »
»	XIV.	»	83	Forêts domaniales . . . . .	4,956 55	»	4,956 55
»	»	»	84	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et ri- vières. . . . .	599 02	»	599 02
»	»	»	85	Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	1,086 83	»	1,086 83
»	»	»	86	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares, fanaux et boisement des dunes domaniales . . . . .	772 87	»	772 87
»	»	»	87	Ponts et chaussées. — Études de projets, impressions, frais d'adjudication, etc. . .	8 40	»	8 40
»	»	»	88	Bâtiments civils. — Études de projets, etc.;			

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses.		TOTAL
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1890 et antérieurs.	de l'exercice 1891.	des ARTICLES.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
				chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles. . . . .	13,072 86	»	13,072 86
XIV	»	»	89	Chemins de fer en construction . . . . .	495 40	»	495 40
»	»	»	90	Impressions, achat de livres, etc. . . . .	161 15	»	161 15
				<b>TOTAL pour le Ministère de l'Agriculture, etc.</b>	<b>21,153 08</b>	<b>93,979 45</b>	<b>115,132 53</b>
				<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>			
II	»	17	»	Traction et matériel. — Traitements et indem- nités des fonctionnaires et employés . . .	»	7,735 »	7,735 »
»	»	22	»	Transports. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	»	34,605 »	34,605 »
»	»	27	»	Transports. — Pertes et avaries, etc. . . . .	»	27,800 »	27,800 »
»	»	29	»	Perception des recettes et contrôles. — Traite- ments et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	»	3,500 »	3,500 »
»	»	30	»	Perception des recettes et contrôles — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	»	3,907 »	3,907 »
IV	»	48	»	Marine. — Traitements, salaires, etc. . . . .	»	5,500 »	5,500 »
»	X	»	57	Chemins de fer. — Voies et travaux. — Salaires	1,381 36	»	1,381 36
»	»	»	58	Id. id. Entretien.	1,728 63	»	1,728 63
»	»	»	59	Id. Traction et matériel. — Com- bustible . . . . .	160 32	»	160 32
»	»	»	60	Id. Transports. — Traitements, etc.	154 17	»	154 17
»	»	»	61	Id. id. Pertes et avaries.	47,676 17	»	47,676 17
»	»	»	62	Postes. — Traitements et indemnités des fonc- tionnaires et employés . . . . .	166 67	»	166 67
»	»	»	63	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, etc., confiés à la poste. . . . .	444 53	»	444 53
»	»	»	64	Dépenses imprévues non libellées au Budget .	78 10	»	78 10
				<b>TOTAL pour le Ministère des Chemins de fer, etc.</b>	<b>51,789 95</b>	<b>83,047 »</b>	<b>134,836 95</b>
				<b>Ministère des Finances.</b>			
I	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du Dépar- tement. — Frais de procédure : remise des greffiers, etc. . . . .	1,314 95	»	1,314 95

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses.		TOTAL
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1890 et antérieurs.	de l'exercice 1891.	des ARTICLES.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
»	»	6	»	Matériel. . . . .	»	6,000 »	6,000 »
III	»	19	»	Suppléments de traitements . . . . .	12,000 »	»	12,000 »
»	»	22	»	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	15,000 »	»	15,000 »
IV	»	30	»	Matériel. . . . .	597 83	»	597 83
»	»	32	»	Dépenses du domaine. . . . .	225 03	»	225 03
VI	»	35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	»	8,468 52	8,468 52
TOTAL pour le Ministère des Finances. . . . .					29,137 81	14,468 52	43,606 33
— — des Chemins de fer, etc.					51,789 95	83,047 »	134,836 95
— — de l'Agriculture, etc. . . . .					21,153 08	93,979 45	115,132 53
— — de l'Intérieur, etc. . . . .					»	61,425 »	61,425 »
— — des Affaires étrangères . . . . .					8,200 »	2,976 03	11,176 03
— — de la Justice . . . . .					14,500 »	»	14,500 »
ENSEMBLE. . fr.					124,780 84	255,896 »	380,676 84

## Tableau des transferts à opérer au Budget de l'exercice 1891.

MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES TRANSFERTS (dont les crédits budgétaires doivent être			
	DIMINUÉS		AUGMENTÉS	
	ARTICLES du budget.	Sommes.	ARTICLES du budget.	Sommes.
1 <sup>o</sup> Dette publique . . . . .	14	2,562 »	6	2,562 »
Total pour le service de la Dette publique . . . . .		2,562 »		2,562 »
	6	3,000 »	3	17,500 »
	8	13,000 »	44	27,000 »
	10	39,000 »	46	135,000 »
	12	21,000 »	49	3,750 »
	13	4,200 »	50	4,500 »
	19	500 »	52	1,200 »
	23	36,500 »	54	1,800 »
2 <sup>o</sup> Ministère de la Justice . . . . .	29	4,000 »	56	416 41
	31	7,000 »		
	33	1,000 »		
	35	416 41		
	41	57,500 »		
	47	4,500 »		
	48	3,750 »		
	57	1,800 »		
Total pour le Ministère de la Justice. . . . .		191,166 41		191,166 41
	13	250 »	14	250 »
	19	5,359 »	18	138 »
	33	2,342 50	20	2,278 »
	75	5,735 »	21	5,221 »
	101	100 »	22	64 50
3 <sup>o</sup> Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	106	1,700 »	71	250 »
	118	1,300 »	73	3,500 »
			76	1,985 »
			85	100 »
			112	1,700 »
Total pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .		16,786 50	115	1,300 »
				16,786 50

MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	DIMINUÉS		AUGMENTÉS	
	ARTICLES du budget.	Sommes.	ARTICLES du budget.	Sommes.
4° Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	8	5,000 »	14	130,000 »
	9	36,000 »	18	138,800 »
	20	175,000 »	23	180,000 »
	21	414,000 »	27	472,200 »
	26	285,000 »	36	16,000 »
	28	6,000 »		
	37	16,000 »		
	TOTAL du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . . fr.		937,000 »	
5° Ministère de la Guerre . . . . .	6	16,450 »	4	28,000 »
	8	5,150 »	7	27,300 »
	9	750 »	11	45,000 »
	10	54,700 »	12	27,100 »
	25	186,900 »	13	20,500 »
	31	26,110 »	14	41,300 »
	33	21,500 »	17	51,000 »
			18	260 »
			19	3,500 »
			24	21,400 »
			28	25,000 »
			29	5,000 »
			32	7,700 »
			34	8,500 »
TOTAL pour le Ministère de la Guerre . . . . . fr.		311,560 »		311,560 »
6° Ministère des Finances . . . . .	26	3,000 »	30	3,000 »
TOTAL pour le Ministère des Finances . . . . . fr.		3,000 »		3,000 »
— — de la Guerre . . . . .		311,560 »		311,560 »
— — des Chemins de fer, etc. . . . .		937,000 »		937,000 »
— — de l'Intérieur, etc. . . . .		16,786 50		16,786 50
— — de la Justice . . . . .		191,166 41		191,166 41
— pour le service de la Dette publique . . . . .		2,562 »		2,562 »
ENSEMBLE . . . . . fr.		1,462,074 91		1,462,074 91